

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE
DE LA PAROISSE DE MARLY DU MERCREDI 9 AVRIL 2025 A 19H00 AU CCPM**

Présidence : M. Jean-François Emmenegger, président

Scrutateurs : MM. Jean-Pierre Helbling et Xavier Maugère

Présences : 53 personnes, dont 53 ayant le droit de vote
(Père Sébastien, 54^{ème}, est arrivé après l'approbation des comptes.

1. SALUTATIONS, TRACTANDA, COMMUNICATIONS

Le président ouvre l'assemblée et remercie les paroissiens de leur présence.

En préambule, le président rappelle l'événement marquant de 2024, la rénovation de la cure de Marly ; ce magnifique manoir, construit en Brockenstein, est à nouveau fonctionnel pour les 100 prochaines années. Ce travail a été réalisé par l'atelier d'architectes Charrière-Partenaires SA, MM. Dominique Martignoni, architecte et Marc Fragnière, chef de chantier, et par Charles Clément, conseiller paroissial, président de la commission de bâtisse ; notre trésorière, Arlette Schafer, a traité en détail les questions financières avec la Banque Raiffeisen. Le conseil de paroisse remercie toutes les entreprises et les ouvriers qui ont matériellement réalisé cette belle œuvre. Depuis 15 jours, la communauté des Pères Spiritains de l'Unité Pastorale Ste-Claire composée du Père Augustin, curé modérateur et des Pères Sébastien et Lazare, vicaires, habitent au 1^{er} étage de la cure, le rez étant habité par une famille. L'œuvre est accomplie, l'infrastructure pastorale est au complet ; église, cure, centre communautaire, les 3 bâtiments sont adjacents. Notre paroisse a un grand potentiel de développement, un pôle de rencontre entre catholiques, orthodoxes, protestants et tous les chrétiens de notre région de l'UP et au-delà.

Après cette introduction, le président passe la parole au Père Augustin, curé modérateur, pour son message et la prière.

Le Père Augustin salue l'assemblée, entonne un chant et prie pour cette assemblée paroissiale.

Le président remercie Père Augustin et passe à l'ordre du jour. Il salue particulièrement

- les membres du clergé, le Père Augustin, le Père Alain Voisard ;
- ses collègues du conseil de paroisse Mme Nicole Dougoud, vice-présidente, MM. Charles Clément, James Gottofrey et Raffaello Müller ; la secrétaire Mme Marina Vuarnoz et la comptable de la paroisse Mme Arlette Schafer ;
- M. Jean-Marie Helbling, président de la commission financière et les membres présents Mme Dominique Alt et M. Luc Déglise ;
- les délégués der katholischen Pfarreiseelsorge Freiburg, Stadt und Umgebung, MM. Mario Parpan, Präsident des Kirchengemeinderates, Melchior Ettlin, Präsident des Seelsorgerates et Florian Joos, Pastoralassistent;
- MM. Marcel Petignat, ancien président du Conseil de paroisse et Roland Brügger, ancien conseiller paroissial ;
- la présidente du chœur mixte, Mme Maguy Dupraz, ainsi que les membres du chœur mixte ;
- le président du conseil de communauté M. Jean-Luc Robyr qui est excusé mais qui a préparé une intervention à l'attention de cette assemblée ;
- les employés de la paroisse, Mmes Anabela Ferreira et Laurence Déglise ;
- les autorités civiles, MM. Maurice Horner, conseiller communal de Marly et Luc Déglise syndic de Villarsel-sur-Marly ; M. Christophe Maillard, syndic de Marly, est excusé.

Il excuse également Mme Florence Schornoz, M. Bruno Häller, délégué à l'Assemblée de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg, M. Germain Maillard, ancien président du conseil de paroisse, les scouts, Mme Christine Brühlhart, Mme Madeleine Boin, M. et Mme Alain et Véronique Perseguers.

Le président souhaite aussi rendre hommage à tous les paroissiens et paroissiennes décédés depuis la dernière assemblée d'avril 2024. Ses pensées accompagnent aussi les victimes des guerres actuelles et les millions de réfugiés jetés sur les routes en Europe et dans le monde. Il prie l'assemblée de se lever et d'observer un moment de prière.

Le président signale que cette assemblée a été régulièrement convoquée par un tout-ménage et par une annonce sur le site internet de la paroisse comprenant tous les documents nécessaires, ainsi que par la Feuille officielle.

Pour des raisons techniques, les délibérations de l'assemblée sont enregistrées mais cet enregistrement sera effacé directement après la rédaction du procès-verbal.

S'agissant de l'ordre du jour, le Président propose de modifier le point 6 de l'ordre du jour, soit « Règlement et convention de l'utilisation de la chapelle mortuaire Saints Pierre-et-Paul, **soumis à l'approbation de l'assemblée.** »

2. NOMINATION DES SCRUTATEURS

MM. Jean-Pierre Helbling et Xavier Maugère sont nommés scrutateurs.

3. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2024

Le président rappelle que le procès-verbal était à disposition au secrétariat et sur le site internet de la paroisse. Aucune remarque n'est émise.

Le président soumet au vote à main levée l'approbation de ce procès-verbal. Il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire pour le travail accompli.

4. ACTIVITES PASTORALES présentées par Père Augustin Onekutu, curé modérateur et M. Jean-Luc Robyr, président du conseil de communauté

Une vidéo d'une vingtaine de minutes, préparée par Jean-Luc Robyr, est diffusée. Ce dernier y présente les différents groupements actifs au sein de la paroisse et les activités de l'année ; il souligne l'engagement des nombreuses personnes qui œuvrent au sein de la paroisse et invite les personnes intéressées à rejoindre l'un de ces groupements à prendre contact, toute aide est la bienvenue. A l'issue de la présentation, l'assemblée applaudit chaleureusement.

Père Augustin mentionne qu'un texte biblique lui est venu à l'esprit pour cette assemblée, la parabole des talents, tirée de l'Evangile de St-Mathieu, ce texte peut aussi selon lui s'intituler « faire fructifier ses talents ». Depuis presque 3 ans, la diversité des talents au sein de la paroisse et leur mise en œuvre l'a marqué, il souligne le travail du conseil de paroisse et du conseil de communauté, il remercie également le chœur mixte, Mim, les sacristains, les secrétaires, les fleuristes, les différents groupes et mouvements, qui rassemblent les gens de manière extraordinaire mettant leur temps et leur talent au service de la paroisse et qui la rendent vivante. Il fait part de la joie des Pères à habiter la cure et remercie la paroisse de leur permettre de vivre dans cette belle demeure et remercie tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette œuvre.

Concernant l'équipe pastorale, Mme E. Quartenoud partira en retraite l'an prochain, elle sera remplacée par Mmes Sylvie Flückiger-Charrière et Barbara Nagy. Il rappelle également que la fête patronale des Spiritains

aura lieu en Valais à la Pentecôte, un déplacement sera prévu en car, les paroissiens y sont cordialement invités.

Le président passe la parole à M. Florian Joss, délégué der katholischen Pfarreiseelsorge Freiburg, Stadt und Umgebung, qui donne un résumé du rapport d'activité destiné aux assemblées paroissiales remis à chacune des personnes présentes. Il présente notamment les différentes personnes composant l'équipe actuelle, les projets réalisés et planifiés, la synodalité et les diverses collaborations. Il remercie la paroisse de sa confiance et de son soutien.

5. PARTIE ADMINISTRATIVE

COMPTES 2024 : Présentation, rapport de la commission financière et approbation

J.-F Emmenegger, responsable des finances, présente et commente les comptes 2024 ; les documents présentés sont à disposition sur le site internet de la paroisse et un fascicule est à disposition de chacun des participants à l'assemblée.

Les comptes 2024 sont présentés par rapport au budget 2024, les résultats des comptes 2024 de toutes les rubriques s'avèrent meilleurs que les pronostics du budget 2024, l'exercice se solde par un bénéfice de Chf 90'632 contre un déficit prévu de Chf 243'237.

Il présente en premier lieu les comptes de fonctionnement.

Administration : diminution de la charge de Chf 12'000, l'économie s'est essentiellement faite dans le domaine informatique.

Maisons paroissiales : diminution de la charge de Chf 1'000, fluctuation minime.

Cultes et célébrations : diminution de la charge de Chf 8'500, l'économie s'est faite dans les achats de partitions, frais de culte, ornements et frais de cérémonies.

Ministère pastoral et évangélisation : diminution de la charge de Chf 39'000, les postes suivants ont été concernés : catéchistes prof. et bénévoles, secrétariat pastoral et charges sociales, fournitures de bureau, catéchèse et sacrements, participation à l'UP, caisse des ministères et Corporation ecclésiastique (fluctuation du personnel).

Eglise et lieux de cultes : diminution de la charge de Chf 26'000, travaux reportés sur l'an prochain.

Finances et impôts : augmentation des recettes de Chf 247'300, encaissement d'impôts nets de Chf 1'438'309 contre Chf 1'191'000, les raisons sont l'effet du MIC et autres raisons inconnues.

Intérêts et frais bancaires : augmentation des recettes de Chf 9'500, il s'agit d'une augmentation des intérêts sur les capitaux.

Entretien cure, jardins et places : diminution de la charge de Chf 4'000 car moins de dépenses.

Amortissement et attributions : augmentation de la charge de Chf 14'000, il a été procédé aux amortissements comptables et réglementaires, soit Chf 94'000 contre Chf 80'000 prévu au budget.

Bénéfice de Chf 90'632.28 pour le compte de fonctionnement 2024.

En ce qui concerne **les investissements 2024**, un montant de Chf 1'093'405 a été dépensé pour la rénovation de la cure.

L'assemblée n'émettant aucune question, le responsable des finances passe au bilan arrêté au 31.12.2024.

Actifs mobilisés : Ils sont composés des différentes caisses, des comptes bancaires, etc., soit un total de l'actif mobilisé de Chf 1'528'200.

Actifs immobilisés : Le centre communautaire pour Chf 2'040'000, la cure pour Chf 275'000, la rénovation de la cure pour Chf 1'176'996, l'église et la chapelle mortuaire pour Chf 540'000, la chapelle St Sébastien, les forêts, le mobilier et les machines et l'orgue Fr. 1 chacun, soit un total de l'actif immobilisé de Chf 4'032'001.

Total des actifs : **Chf 5'560'201** soit une augmentation de Chf 323'158 par rapport à 2023.

Le compte bancaire « Osons l'Accueil » est hors comptabilité de la paroisse.

Passifs : Il s'agit d'engagement envers des tiers pour Chf 5'368, de dépôts de clés et garantie de location pour Chf 3'400, de l'hypothèque à la Raiffeisen Chf 1'268'000, des passifs transitoires pour Chf 6'346, un fonds de réserve constitué dans le passé pour un total de Chf 1'062'408.15 (qui n'a pas été utilisé durant l'exercice), y figure également les comptes pertes et profits reportés pour Chf 3'124'047, il s'agit de l'accumulation des résultats de tous les exercices comptables antérieurs, ainsi que le résultat de l'exercice de Chf 90'632.

Total des passifs : **Chf 5'560'201**. Il en ressort que la situation financière est saine.

Vu que l'assemblée n'a pas d'autres remarques, le président passe la parole à la commission financière.

Rapport de la commission financière :

Ce rapport nous est présenté par son président, M. Jean-Marie Helbling.

La vérification des comptes a eu lieu le 2 avril 2025; une séance informative à mi-année a eu lieu le 14 novembre 2024. Il a été procédé dans un premier temps au contrôle du bénéfice curial, puis des informations ont été données au sujet des comptes 2024 de l'unité pastorale Sainte-Claire et ensuite les comptes 2024, ainsi que le bilan de la paroisse ont été passés en revue, des explications détaillées ont été fournies sur les postes principaux montrant des différences entre le budget et les comptes. Des réponses précises et claires ont été fournies par les responsables, M. J.-F. Emmenegger et Mme A. Schafer à toutes les questions posées. Le travail remarquable de l'architecte et de C. Clément en relation avec le suivi du chantier de la cure est signalé ; selon toute vraisemblance, le coût sera parfaitement dans le budget escompté.

Les comptes affichent un bénéfice de Chf 90'632.28, ce dernier est porté en augmentation des fonds propres de la paroisse, ce résultat tient compte des amortissements pour un montant de Chf 94'000 légèrement supérieur au budget prévu.

Concernant les investissements, Chf 1'093'404,95 ont été dépensés pour la rénovation de la cure.

En conclusion de son rapport, la commission financière propose à l'assemblée paroissiale d'approuver les comptes de l'exercice 2024 et d'en donner décharge aux organes responsables en les remerciant pour le travail accompli.

Il relève les difficultés pour le conseil de paroisse de faire face aux directives de la CEC au sujet de l'occupation de la cure par une communauté, ces points sont en voie d'être réglés.

Le président remercie la commission financière. Aucune remarque n'est émise par l'assemblée.

Le président soumet au vote à main levée l'approbation des comptes de l'année 2024. Ils sont acceptés à l'unanimité.

BUDGETS 2025 FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENTS : Présentation, rapport de la commission financière et approbation

Ils nous sont également présentés par M. Jean-François Emmenegger, responsable des finances.

Budget de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement révèle pour 2025 un dépassement de Chf 10'514. Les entrées fiscales étant toujours incertaine, le budget tient compte des montants effectifs 2024.

Budget d'investissements :

Les investissements suivants sont mis au budget, à savoir Chf 10'000 pour l'étude du changement du chauffage de l'église, Chf 350'000 pour le changement du chauffage de l'église (plusieurs solutions sont étudiées, l'option la plus élevée est mise au budget, mais le choix n'est pas encore défini), Chf 670'000 pour le solde des travaux de rénovation de la cure (coût estimé total de la rénovation Chf 1'742'712 contre le devis estimatif de Chf 1'977'919).

C. Clément informe que Energil Sàrl a été mandaté pour l'étude du remplacement du chauffage, les options proposées sont un chauffage électrique, une PAC sol air, une PAC air eau ou un raccordement au CAD. L'option électrique est possible moyennant des panneaux solaires sur le toit du centre communautaire. La meilleure option est celle du CAD, mais se concrétisera à moyen terme, des discussions sont en cours avec le Groupe E pour avoir une solution intermédiaire d'ici à la possibilité de raccordement, l'idéal étant de garantir le chauffage dans l'église pour l'hiver prochain.

Il est demandé si l'isolation de l'église est prévue au budget. Ce n'est pas le cas, l'église étant un grand bâtiment avec un immense volume, il n'est quasiment pas possible de refaire l'isolation selon les normes actuelles. L'accent sera mis sur la diffusion de la chaleur, afin que le chauffage serve aux personnes présentes dans l'église et pas pour le volume du bâtiment. Il est rappelé que le chauffage est également ponctuel, il n'y aura donc moins de perte de chaleur.

Rapport de la commission financière :

Ce rapport nous est présenté par son président, M. Jean-Marie Helbling.

Le contrôle des budgets de fonctionnement et d'investissement a également été fait le 2 avril 2025 pour l'année 2025, les explications ont été fournies en parallèle aux comptes 2024, en particulier pour les comptes subissant des changements marqués.

Le budget de fonctionnement prévoit une perte de Chf 10'514, le montant des charges étant de Chf 1'923'491 et celui des produits de Chf 1'912'977. La commission financière émet un préavis favorable à l'attention de l'assemblée paroissiale pour l'acceptation du budget de fonctionnement 2025.

S'agissant du budget d'investissement 2025, il est rappelé le montant de Chf 670'000 voté en assemblée pour la rénovation de la cure. De plus, des montants ont été prévus en relation avec le chauffage, Chf 10'000 pour terminer l'étude et Chf 350'000 pour sa réalisation qui est urgente.

Le président soumet au vote à main levée l'approbation du budget de fonctionnement et d'investissement 2025, il est accepté tel que présenté à l'unanimité.

6. REGLEMENT ET CONVENTION DE L'UTILISATION DE LA CHAPELLE MORTUAIRE SAINTS PIERRE-ET-PAUL, soumis à l'approbation de l'assemblée

Ce point est présenté par C. Clément. Pour mémoire, le cimetière est du domaine communal, la paroisse est toutefois propriétaire de la chapelle mortuaire. La dernière convention, liant la paroisse avec les communes de Marly, Pierrafortscha et Villarsel, date de 2003 et nécessite une mise à jour. Le projet de convention a été transmis aux communes concernées afin d'obtenir leur préavis et l'assemblée de ce soir doit l'approuver. Les points sujets à modification sont passés en revue oralement, les documents à disposition sur le site ne correspondent malheureusement pas à la version finale présentée à l'écran, dont les modifications sont signalées en jaune. Le règlement est également présenté, il ne comporte que peu de changement, figurant aussi en jaune dans le document. Il doit être validé par l'assemblée paroissiale et ensuite par les conseils communaux de Marly, Pierrafortscha et Villarsel.

Après discussion, la motion d'ordre au sujet de la convention est retirée. C. Clément s'excuse pour la confusion lors de la présentation de la convention et du règlement, il s'agit d'une erreur de communication interne et remercie l'assemblée pour son indulgence. R. Müller confirme que les documents corrects sont maintenant à disposition sur le site internet de la paroisse.

La commission financière informe s'être intéressée uniquement à l'aspect financier, les montants mentionnés dans la convention et le règlement couvrent les frais effectifs liés à la chapelle mortuaire.

Le président soumet au vote à main levée l'approbation de la convention, elle est acceptée telle que présentée à l'unanimité (1 abstention).

Le président soumet au vote à main levée l'approbation du règlement, il est accepté tel que présenté à l'unanimité (1 abstention).

7. DIVERS

- Père Alain fait part de sa joie quant à l'évolution de la vie paroissiale et de la vivacité des messes, il est également heureux de la présence des Pères Spiritains.
- L'exposition Pysanka aura lieu le samedi des Rameaux de 18h à 20h au CCPM, suivie d'un apéritif.
- Il est relevé que beaucoup de personnes n'ont plus d'argent sur eux, il est suggéré de prévoir un QR code pour les quêtes et lors des soupes de Carême.
- Une conférence de l'ACAT aura lieu le 19.05.2025 à 19h30 au CCPM.
- Suite à une interrogation, il est confirmé que le secrétariat paroissial fait parvenir une carte de Noël aux personnes ayant perdu un proche, cette attention est toujours très appréciée.
- Le cimetière n'est pas praticable pour les personnes à mobilité réduite, du fait des graviers. L'entretien du cimetière étant du ressort de la commune, la remarque sera transmise à la commission du cimetière.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la partie officielle de cette assemblée paroissiale 2024 à 20h50.

Un apéritif, préparé par J. Al Semaani, auquel tous les paroissiens sont cordialement invités, est ensuite servi.

Marly, le 9 avril 2025

Pour le PV :

Le président :

La secrétaire :

La vice-présidente